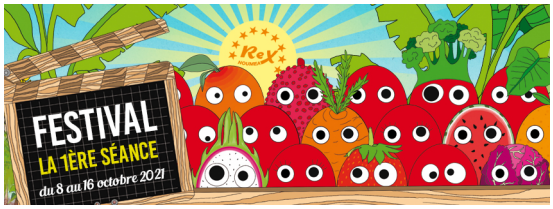

CONCOURS DE FILMS D'ANIMATION
Festival *La première séance* – janvier 2022

Invente ta recette calédonienne et fais-en un film d'animation !

Pour une alimentation saine et durable, pense à inclure les produits locaux de saison

Règlement

1- OBJET DU CONCOURS

Dans le cadre du festival *La première séance* – édition de janvier 2022, l'association Jeunes et Toiles organise un concours de films d'animation ouvert aux participants de moins de 20 ans.

2- THÈME DU CONCOURS

Le thème proposé est : **Invente ta recette calédonienne et fais-en un film d'animation !**

Afin d'encourager l'alimentation saine et durable, il n'est pas obligatoire mais bienvenu d'intégrer dans la recette des produits locaux et de saison.

3- MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer à ce concours, il est impératif de répondre aux critères suivants :

- le film doit être réalisé par une ou des personnes de moins de 20 ans au moment de la remise des prix (soit le 15 janvier 2022) ;
- les co-réalisations sont acceptées ;
- les participants doivent résider en Nouvelle-Calédonie, au moins jusqu'au 16 janvier 2022 ;
- les films doivent être totalement réalisés en animation image par image ;
- la durée du film ne doit pas excéder 2 minutes ;
- les films réalisés lors d'ateliers audiovisuels scolaires ou périscolaires sont acceptés, ainsi que les films réalisés durant l'atelier STOP MOTION qui sera proposé à cet effet au Rex Nouméa, pendant le festival, le samedi 8 janvier de 14h à 18h ;
- la musique et les bruitages doivent être libres de droits ;
- le film doit impérativement contenir un titre indiquant le nom de la recette et un court générique de fin indiquant les noms des participants, les crédits musicaux éventuels et la mention « Réalisé dans le cadre du festival *La première séance* – janvier 2022 ».
- **Caractéristiques techniques** : Format vidéo : mp4 (H264) / Résolution idéale : HD 1920 x 1080 pixels

L'association Jeunes et Toiles se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification. Elle se réserve également le

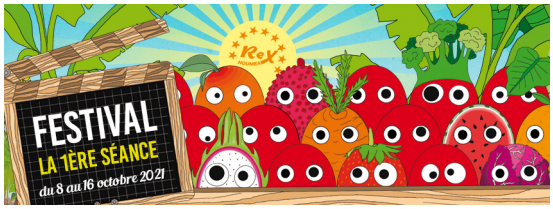

CONCOURS DE FILMS D'ANIMATION
Festival *La première séance* – janvier 2022

Invente ta recette calédonienne et fais-en un film d'animation !

Pour une alimentation saine et durable, pense à inclure les produits locaux de saison

droit de trancher souverainement toute difficulté d'interprétation ou d'application du présent règlement.

4- INSCRIPTIONS

Ce concours est gratuit et sans obligation d'adhésion à l'association. Les inscriptions sont possibles du 25 novembre au 30 décembre 2021.

Le film est inscrit par le(s) réalisateur(s) ou les responsables d'ateliers. Dans le cas où le réalisateur est mineur, la fiche d'autorisation parentale ou du représentant légal – proposée en annexe – est obligatoire.

Les participants doivent envoyer leur film et les documents d'inscription dûment remplis et signés par mail à l'adresse : la1ereseance@gmail.com

La participation à ce concours implique pleinement l'acceptation du présent règlement.

Pour tout renseignement, il convient de s'adresser par mail à : la1ereseance@gmail.com

5- ENVOI DES FILMS

Les films sont à envoyer **au plus tard le 30 décembre 2021 par tweespace.nc ou wetransfer.com** à l'adresse **la1ereseance@gmail.com**

Cette date ne concerne pas les films réalisés durant l'atelier STOP MOTION du samedi 8 janvier 2022 au Rex Nouméa, prévu à cet effet et permettant le dépôt des films pour une participation au présent concours.

6- SELECTION ET DIFFUSION DES FILMS

La sélection des films est de la compétence exclusive du comité de présélection désigné à cet effet par l'association.

Le comité de présélection est souverain dans ses décisions. Il se réserve la possibilité de ne pas sélectionner en compétition l'ensemble des films remis, pour des raisons techniques, artistiques ou tout autre raison jugée nécessaire.

Les candidats seront informés de leur sélection au plus tard le **12 janvier 2022**.

Une fois sélectionné, aucun film ne peut être retiré de la compétition.

Les films sélectionnés en compétition seront diffusés au Rex Nouméa lors d'une séance gratuite le **jeudi 13 janvier 2022 à 16h30**.

Un jury composé de membres du jury Jeune des Toiles, d'au moins un membre de

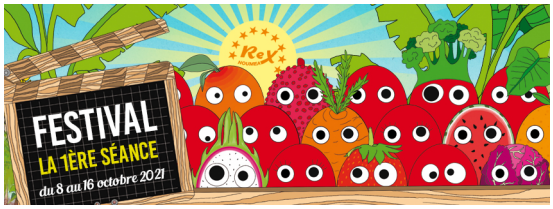

CONCOURS DE FILMS D'ANIMATION
Festival *La première séance* – janvier 2022

Invente ta recette calédonienne et fais-en un film d'animation !

Pour une alimentation saine et durable, pense à inclure les produits locaux de saison

l'association Jeunes et Toiles et possiblement d'un membre invité, se réunira afin de sélectionner les lauréats à l'issue de la projection.

Le jury se réserve le droit de créer des catégories en fonction des films reçus. Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Les films peuvent faire l'objet de plusieurs diffusions dans le cadre du concours :

- au Rex Nouméa
- sur le site et la page facebook du festival La première séance
- sur le site et la page facebook de la Ville de Nouméa
- par Caledonia : TV, site et/ou page facebook.

7- RESULTATS DU CONCOURS ET PRIX

La remise des prix se déroulera le **samedi 15 janvier 2022 à 18h au Rex Nouméa**.

Le lauréat du premier prix recevra un bon de 7 500 f cfp à valoir au **restaurant Celeneraw**, pour découvrir les talents du Chef maréen Alphonse Koce.

Le meilleur film sera également diffusé par notre partenaire media **Caledonia**.

Deux bons d'achats à la **FNAC**, chacun d'une valeur de 3 000 f cfp, seront offerts aux lauréats du deuxième et du troisième prix.

Les lots devront être acceptés tels quels et ne pourront être changés ou remboursés.

8- DROITS D'AUTEUR ET DROITS D'IMAGE

Du seul fait de leur participation au concours, les participants autorisent :

- la prise de vue, la reproduction et la diffusion de leur image dans le cadre du concours ;

- la captation photographique ou audiovisuelle éventuelle du film par l'association Jeunes et Toiles, la presse et ses partenaires ;

- tout droit sur leur film cédé à l'Association Jeunes et Toiles (sans exclusivité) qui sera libre d'utiliser les films en compétition comme elle le jugera utile pour son action ;

- la diffusion des films réalisés par les enfants sans versement de droits d'auteur et de diffusion. Les parents des participants s'engagent à autoriser la publication du film de leur(s) enfant(s).

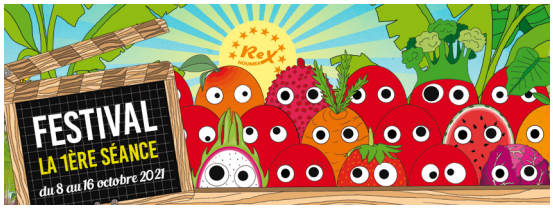

CONCOURS DE FILMS D'ANIMATION
Festival *La première séance* – janvier 2022

Invente ta recette calédonienne et fais-en un film d'animation !

Pour une alimentation saine et durable, pense à inclure les produits locaux de saison

L'association remercie les sponsors récompensant les lauréats du concours :

ainsi que les partenaires de la 13e édition du festival *La première séance :*